



LA FERME DE KER MADELEINE

Un cadre de vie familial pour réapprendre
la liberté et préparer l'avenir

ÉDITO

« La première communauté Emmaüs est née en 1947 de la rencontre entre Georges, un ancien bagnard, et l'Abbé Pierre, à qui il proposa de « venir l'aider à aider ». Le Mouvement Emmaüs a un attachement historique à l'accueil et à l'accompagnement de personnes sortant de détention, dans le cadre de ses missions d'accueil inconditionnel et de lutte contre l'exclusion. Depuis plus de 70 ans, les structures Emmaüs démontrent qu'il est possible de proposer des alternatives au tout-carcéral, afin de permettre une réinsertion durable, bénéfique pour les personnes accueillies et la société dans son ensemble. Plus de 80% des personnes détenues sortent aujourd'hui de prison sans accompagnement, ce qui contribue à la récurrence : les fermes d'accueil Emmaüs proposent un hébergement, un emploi en insertion dans le domaine de l'agriculture biologique et un accompagnement socio-professionnel global et renforcé. Le projet Sources d'envol s'inscrit pleinement dans les valeurs défendues par Emmaüs depuis son origine : donner une chance à chacun, en lui permettant de retrouver sa dignité par le travail et de se reconstruire. »

Annick Berthier,
Présidente Emmaüs France



L'association Sources d'Envol, membre du Mouvement Emmaüs, s'implante sur la ferme de Ker Madeleine pour mettre en œuvre une activité agricole et proposer un espace de transition après la détention. Ce lieu de vie, d'accompagnement et de travail, accueillera dix résidents-salariés en fin de peine souhaitant reconstruire un projet de vie.



LA FERME DE KER MADELEINE, UN LIEU D'ACCUEIL POUR LA RÉINSERTION



UNE FERME EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Travailler la terre. Retrouver la paix dans le rythme des saisons. Faire pousser des légumes. Traire les vaches quotidiennement. Les activités agricoles sont un support reconnu et qui a fait ses preuves pour la réinsertion des personnes ayant eu un parcours de vie difficile.

L'association prévoit une double activité agricole :

- **Maraîchage** diversifié sur 1,5 ha
- **Elevage bovin laitier**, avec 30 vaches laitières en production

Les activités agricoles sont effectuées dans le cadre d'un conventionnement en Atelier Chantier d'Insertion qui permet de salarier les résidents sur des contrats de 26h par semaine et de les responsabiliser dans le travail qu'ils effectuent.

La ferme de Ker Madeleine sera bien une exploitation agricole et l'ensemble des salariés seront côtisants à la MSA.



UN LIEU D'ACCUEIL POUR LA RÉINSERTION

Un accueil familial, à taille humaine

Les résidents disposeront d'une chambre individuelle et participeront activement à la vie quotidienne de la ferme : partage des repas, moments d'échanges informels, organisation de la vie collective, participation à des activités culturelles et sportives.

Les salariés seront aussi accompagnés par un conseiller d'insertion professionnel pour effectuer les démarches nécessaires en vue de leur liberté : mise à jour des documents d'identité, mise en place des soins de santé, reprise de contact avec leur famille, recherche d'un logement, renouvellement du permis de conduire, recherche d'un emploi salarié, d'une formation de remise à niveau sur le métier d'origine, etc.

Un aménagement de peine basé sur la responsabilisation

Les années de détention provoquent souvent chez les personnes incarcérées un isolement, une perte des liens familiaux, une déresponsabilisation dans la gestion du quotidien, et peu à peu une perte de confiance en soi... Les études montrent que les sorties « sèches », sans accompagnement, compromettent fortement les chances de réinsertion.

Sources d'Envol propose cet espace de transition pour réapprendre progressivement la liberté, pour acquérir des responsabilités dans le travail agricole et préparer la reconstruction de l'avenir.

SOURCES D'ENVOL, UNE ASSOCIATION EMMAÛS

Le projet s'inspire de la ferme de Moyembrie, située dans l'Aisne, qui possède une vingtaine d'années d'expérience dans l'accueil de personnes sous main de justice en fin de peine. Sources d'Envol s'inscrit dans le cadre de l'essaimage de ce modèle dans les différentes interrégions pénitentiaires de France.



BIEN COMPRENDRE LE PROJET SOURCES D'ENVOL

QUI A AUTORISÉ CE PROJET ?

Conscients que les aménagements de peine facilitent la réinsertion, l'administration pénitentiaire à l'échelle nationale et locale souhaitent développer l'offre de placement extérieur sur le territoire.

Ainsi, le projet est soutenu par :

- **la Direction de l'Administration Pénitentiaire**, dans le cadre de la convention signée avec Emmaüs France à l'échelle nationale, par la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires basée à Rennes et par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Loire-Atlantique.
- **La Direccte** a validé le conventionnement en Atelier Chantier d'Insertion pour l'association Sources d'Envol, sur ses deux activités à venir : maraîchage et élevage bovin laitier.
- **La DDCSPP** (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Population) a validé le statut de résidence sociale pour la partie hébergement.

Les Ateliers Chantiers d'Insertion sont des structures d'insertion par l'activité économique. Ils ont pour objectif de recruter, accompagner, encadrer et former des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles en vue de faciliter leur retour à l'emploi.

Le projet est soutenu également par le bailleur social **Habitat 44** et le **Conseil Départemental de Loire-Atlantique**, des **professionnels agricoles**, de nombreux **acteurs associatifs et de l'insertion** et des **partenaires financiers** pour le démarrage.

ILS TÉMOIGNENT

Rémi MORANDEAU,
responsable du service Emploi
Insertion Professionnelle à l'Unité
Départementale de Loire-Atlantique
de la DIRECCTE.

“ Après avis favorables des partenaires de l'Insertion par l'Activité Economique réunis en Commission (financeurs, réseaux de l'IAE, Pôle Emploi,...), le responsable de l'Unité Départementale de la DIRECCTE, au nom du Préfet de département, a validé le conventionnement en Atelier Chantier d'Insertion de l'association Sources d'Envol. Ce conventionnement permet à l'Association de mettre en place des activités servant de support pédagogique pour l'accueil et l'accompagnement vers l'emploi de personnes qui en sont éloignées. »

COMMENT SERONT SÉLECTIONNÉS LES RÉSIDENTS ?

Les résidents sont sélectionnés après un processus de plusieurs mois :

- Entretiens en détention réalisés par un membre de l'équipe de Sources d'Envol
- Avis du Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (CPIP) référent
- Visite à la ferme sur deux jours, dans le cadre d'une permission de sortie, pour s'assurer de la cohérence entre le profil et le projet de la personne et l'accompagnement proposé à la ferme
- Accord du juge d'application des peines

Selon le principe d'Emmaüs, l'accueil est inconditionnel quel que soit le parcours des personnes. Ainsi, l'accueil ne dépend pas du motif d'incarcération mais des critères suivants :

- Motivation, volonté d'entamer un nouveau départ
- Priorité à ceux qui sont isolés socialement
- Bon comportement en détention
- Capacité à vivre en groupe et à respecter les règles
- Condition physique adaptée

La structure s'adresse en priorité aux personnes ayant effectué de longues peines (plus de 4 ou 5 ans) car ils ont particulièrement besoin de cet espace de transition avant la sortie.

Ensuite, le suivi se prolonge tout le temps du séjour à la ferme :

- Tous les 15 jours : venue des CPIP à la ferme
- Rapports réguliers à l'administration pénitentiaire : liens étroits avec les CPIP, avec les magistrats et avec la gendarmerie
- Comités de pilotage

Il n'y aura pas d'autres détenus accueillis sur le lieu en journée au-delà des résidents.

En détention, le CPIP suit individuellement les personnes détenues afin de les aider à prendre conscience des faits commis et de la sanction, tout en préparant leur réinsertion dans la société. C'est le CPIP qui propose la mesure de placement extérieur au Juge d'Application des Peines.



ILS TÉMOIGNENT

Daniel RAVENEY,

Directeur du Service
Pénitentiaire d'Insertion et de
Probation de Loire-Atlantique

“

La mesure de placement extérieur est un aménagement de peine qui fait l'objet d'une décision de justice. Après un processus de sélection qui peut durer plusieurs mois, la décision est prise par le juge d'application des peines qui s'appuie notamment et selon les procédures judiciaires sur :

- des expertises psychologiques et psychiatriques réalisées par des professionnels
- l'avis de l'administration pénitentiaire sur le comportement de la personne en détention
- éventuellement, le rapport du Centre National d'Evaluation qui peut réaliser, pour certaines longues peines, une évaluation de la personne sur plusieurs semaines
- la motivation de la personne détenue pour intégrer la ferme, et la cohérence avec son projet d'avenir
- l'avis du ministère public

Cet aménagement de peine intervient en fin de la peine, alors que la personne est toujours sous écrou. Aussi, **cette mesure n'est pas compatible légalement avec celle du placement sous surveillance électronique (bracelet électronique)**. De par sa particularité, ce dispositif associant travail, vie collective et accompagnement global et personnalisé des placés est destiné à préparer la réinsertion et prévenir la récidive.

Les services de l'Administration Pénitentiaire et plus particulièrement le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation travailleront en étroite collaboration avec l'association Sources d'Envol, la personne détenue et les services judiciaires et produisent des rapports réguliers mais aussi construisent un suivi adapté aux personnes accueillies. En effet, ces personnes ne sont pas encore libres et doivent répondre à des obligations judiciaires strictes sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à la réincarcération. »

QUEL EST L'ENCADREMENT PRÉVU POUR LES PERSONNES ACCUEILLIES ?

L'équipe encadrante de Sources d'Envol sera composée de cinq salariés professionnels pour mettre en œuvre le projet social et agricole de la structure :



Laura Hurel,
directrice et fondatrice de
l'association Sources d'Envol.
Diplômée d'école
de commerce Audencia

Un hôte de maison
en charge de la vie
communautaire.



Yves-Marie Boquien,
encadrant technique
maraîchage.
Ingénieur agronome



**Un(e) chargé(e) d'insertion
professionnelle**
en charge de l'accompagnement
individualisé des résidents.

Bien que cela ne soit pas imposé par l'administration pénitentiaire, **une présence sur site sera assurée 24h/24h, 7j/7.** Cet encadrement répond aux demandes exprimées par les acteurs locaux.



Alain Grataloup,
encadrant technique élevage.
Éleveur bovin laitier pendant 18 ans

LES RÉSIDENTS POURRONT-ILS CIRCULER LIBREMENT ?

Le placement extérieur n'est pas synonyme de liberté. Les personnes accueillies sont encore sous écrou et doivent respecter les contraintes réglementaires.

Les résidents pourront circuler librement dans le périmètre de la ferme uniquement et les sorties seront accompagnées d'un encadrant ou d'un bénévole.

Certaines sorties pourront être effectuées seul par un résident (rendez-vous médical, administratif...). Dans ce cas précis, la sortie fera l'objet d'une autorisation préalable, toujours individuelle, en précisant le motif, l'heure de sortie et de retour du résident.

Chaque soir à 19h, les résidents émargeront. Ce document sera signé par l'encadrant et faxé au Juge d'Application des Peines.

ILS TÉMOIGNENT

Jean-Noël FREIXINOS,
directeur général
HABITAT 44



Donner une place à chacun dans notre société, cela passe par lui assurer un toit, un espace propre, un lieu où se fixer et se construire. C'est pourquoi Habitat 44, office public HLM, loge 8 500 familles et personnes isolées, jeunes travailleurs ou encore personnes âgées. Récemment, nous avons réhabilité une caserne pour y héberger des personnes ayant obtenu le statut de réfugié ; nous construisons également une résidence seniors très sociale à Couëron, et un centre de tourisme social à Nantes, pour y recevoir des classes, groupes, clubs... Quand nous avons été approchés par Sources d'envol pour porter la partie habitation de cette ferme de réinsertion, nous avons d'abord réuni les autorités de l'Etat - Administration pénitentiaire, Directions départementales des Ministères du Travail, du Logement et des Solidarités - afin de vérifier leur accord et le caractère d'intérêt général de ce projet. Puis nous nous sommes positionnés en facilitateurs de cette opération qui entre bien dans notre champ de responsabilité sociale, en acquérant cette grande longère et en réalisant les travaux de mise aux normes (électricité, eau potable, assainissement) nécessaires à une occupation en pleine sécurité pour tous. C'est notre agence locale de Guérande qui assure désormais le suivi technique de ce nouveau patrimoine.»

Jean-Claude DUMONT,
maire de Coucy le Château Auffrique
de 2008 à 2020



Aujourd'hui la ferme de Moyembrie fait pleinement partie de la vie de la commune. Certains habitants sont constitués en AMAP pour acheter les légumes de la ferme. Les résidents participent à la vie locale comme lors de fête de la Saint Jean ou pour l'entretien des douves de notre Château. Les résidents pratiquent des activités sportives avec les associations de la commune. En plus de 20 ans, aucun incident n'a eu lieu entre la ferme et ses résidents et les habitants de la commune »

MIEUX SE CONNAÎTRE POUR MIEUX COHABITER

Conscients que ce projet peut susciter des questions, et à l'écoute des inquiétudes exprimées par certains d'entre vous, nous avons déjà effectué des temps de présentation auprès des élus locaux et des riverains de la ferme. Afin de partager ce projet auprès du plus grand nombre, d'en expliquer les objectifs et de répondre à vos questions, nous vous proposons des temps d'échanges et des supports d'information.

VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS ?

Plusieurs possibilités :

- Nous vous proposons de venir nous rencontrer à la ferme de Ker Madeleine. Cela sera l'occasion de rencontrer l'équipe projet, de répondre à l'ensemble de vos questions et de découvrir le lieu d'accueil.

Ainsi, vous êtes les bienvenus durant le mois de février :

- **les jeudis (18 et 25 février)** de 16h à 17h ou de 17h à 18h
- **et les samedis (20 et 27 février)** de 10h à 11h ou de 11h à 12h

Au vu du contexte sanitaire et pour garantir le respect des gestes barrières, l'inscription est obligatoire :

contact@fermedekermadeleine.com / 06 95 94 20 60

- Un site internet est mis à votre disposition : **www.fermedekermadeleine.com**
- N'hésitez pas à nous contacter :
Association Sources d'Envol
Ferme de Ker Madeleine – 44530 Saint-Gildas des Bois
contact@fermedekermadeleine.com
Laura Hurel : 06 95 94 20 60
- Un documentaire sur la ferme de Moyembrie intitulé **À l'air libre** sera mis à disposition en mairie ou à la ferme à partir du 1^{er} mars. Des projections et débat seront aussi organisés quand les conditions sanitaires le permettront.

